



Vacances d'été 2025

1001 loisirs : l'été explosif !



Comment inscrire son enfant ?

Permanences inscriptions au stade :

Samedi 24 mai de 10h00 à 12h00

Mercredi 4 juin de 17h30 à 19h00

Samedi 14 juin de 10h00 à 12h00

Samedi 21 juin de 10h00 à 12h00

Mercredi 25 juin de 17h00 à 19h00

Mercredi 2 juillet 17h00 à 19h00

Hors permanence, dépôt du dossier chez Aurélie Bozonnet au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat avant le mercredi 2 juillet 2025.

Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
Journée (sans repas)	16,10 €	17,80 €	18,50 €	19,10 €	20,80 €	21,50 €
Matin	8,20 €	9,80 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €	13,40 €
Après-midi	8,20 €	9,80 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €	13,40 €
Repas	4,10 €					
Veillée	9 € (repas compris)					
Soirée ados	14 € (repas compris)					
Complément sortie	Définie selon chaque sortie					

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

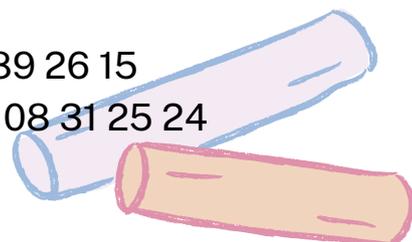
Les frais de dossier annuels pour 2025 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2025. La cotisation est de 6€ par enfant par an.

Adresse Accueil de loisirs : 317 rue de l'Église - 01340 ATTIGNAT

Siège social : AS Attignat - section "1001 loisirs" : 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Contacts Section 1001 loisirs :

- Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com - 06 26 89 26 15
- Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com - 06 08 31 25 24





Bulletin d'inscription d'été 2025

Accueil de loisirs



Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / 20___

Lieu de naissance : _____

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "1001 Loisirs" pour les vacances d'été 2025, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes :

(Merci de cocher les cases souhaitées) :

	Semaine 32					
	Horaire de départ/arrivée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin						
Après-midi			Sortie			
Repas						
Journée						
Veillée						

	Semaine 33					
	Horaire de départ/arrivée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin						
Après-midi					Sortie	
Repas						Férié
Journée						
Veillée						

	Semaine 34					
	Horaire de départ/arrivée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin						
Après-midi			Sortie			
Repas						
Journée						
Veillée						

	Semaine 35					
	Horaire de départ/arrivée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin						
Après-midi						
Repas						
Journée						
Veillée						

Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2025)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral : Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement. (IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013 Code BIC : AGRIFRPP878)
- 4/ Attestation quotient familial (à chaque inscription)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (à chaque inscription)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2025).

A _____ Le ___ / ___ / 20___

Signature obligatoire des parents, responsables légaux, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".



Planning

de la semaine

1001 loisirs : un été explosif !

du 4 août au 29 août 2025

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : L'éco-citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 4 août au 14 août

Mardi 5 août

Sortie à la piscine la
Plaine tonique
Pique nique tiré du

sac



Jeudi 14 août

Sortie à l'île de bresse



Du 18 août au 22 août

Mardi 19 août

Sortie à la maison de
l'eau et la piscine à
Pont de Vaux



Jeudi 21 août

Veillée "mini
kermesse"
Les parents sont
conviés à partir de
20h.



Planning

de la semaine

1001 loisirs : un été explosif !

du 4 août au 29 août 2025

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : L'éco-citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 25 août au 29 août

Lundi 25 août

Spectacle "un monde parfait"



Jeudi 28 août

Grand jeu de plateau



Vendredi 29 août

Goûter avec les parents,
confectionné par les
enfants pour partager
un moment convivial
A partir de 16h30





Le nécessaire à l'accueil de loisirs :

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite,
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture, etc.),
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil,
- Un doudou, une tétine pour me reposer pendant les vacances,
- Une tenue et des chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser,
- Un drap et un plaid pour se reposer,
- Une étiquette à mon nom sur mes affaires pour limiter les affaires perdues (plaid, draps, vestes, gilets, tee-shirts, gourde...),
- Une crème solaire pour me protéger du soleil.

Horaires :

- Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.
- Midi : repas de 12h15 à 13h30.
- Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h
- Départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15.

Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.

